



Paris le 25 mars 2008

Note pour Mme MILLIOTTE
Directrice de la retraite mines

Objet : Comité technique paritaire du 31 mars 2008

Le comité technique paritaire est convoqué pour le 31 mars 2008 avec, notamment, à l'ordre du jour le projet de réorganisation des services et du management de la CANSSM. Ce projet comporte un recentrage des missions de la CAN autour des missions de « tête de réseau », avec pour conséquence un redéploiement des effectifs à court ou moyen terme, sur des activités nouvelles.

Cette réorganisation intervient au moment même où les agents doivent se prononcer sur le renouvellement, à compter du 1^{er} mai 2008, de leur mise à disposition auprès de la CANSSM.

Dans ce contexte, la CFTC refuse d'examiner un projet d'organisation tant que les agents concernés n'auront pas, d'une part, une information précise sur leur devenir professionnel au sein de la CAN, à la lumière de la réorganisation envisagée et, d'autre part, le choix de renouveler ou non leur mise à disposition, selon des modalités à négocier avec l'employeur.

C'est pourquoi, la CFTC vous informe qu'elle ne siègera pas au comité technique paritaire du 31 mars 2008. Elle invite les Directions de la CAN et de la CDC à mettre à profit le temps ainsi libéré pour apaiser l'inquiétude légitime des personnels et de leurs représentants en apportant des réponses claires tant sur les conséquences précises de la réorganisation envisagée, que sur les modalités concrètes du renouvellement de la mise à disposition.

Pour le syndicat CFTC


Laurent GUERET

Copie :

Eric RANCE
Jean-Marc MAURY
Denis DEBUS